

Déclaration de politique générale  
Législature 2013-2018  
Commune de Juprelle

La déclaration de politique générale est une obligation légale, mais c'est aussi le reflet des engagements présentés par la majorité issue des élections communales 2012 et celui des actions prioritaires qui seront mises en œuvre au cours des 6 prochaines années.

Cet outil se veut à la fois un outil d'engagement et d'orientation, de gestion et d'évaluation.

Pour rédiger ce document, nous nous sommes inspirés très largement du programme des IC présenté lors des élections communales, mais aussi, le collègue tout entier a été invité à contribuer activement à sa rédaction.

C'est pourquoi chaque membre du collègue vous présentera ses objectifs.

Commençons par les finances communales

La crise économique et financière de 2008 est toujours bien présente, ses effets perdurent toujours aujourd'hui, et pour un certain temps encore.

Cette situation touche l'ensemble de notre population mais aussi les finances communales. C'est ainsi que nous avons vu fondre les dividendes des intercommunales, augmenter le prix du mazout, de l'électricité.

Les dépenses de transferts comme notre contribution au CPAS, à l'IILE, à la zone de police ont augmenté de manière significative.

Vous l'aurez compris : d'un côté une baisse des recettes, de l'autre une augmentation des dépenses sur lesquelles nous avons peu ou pas d'emprises.

Le grand défi pour ces six prochaines années sera donc d'équilibrer nos budgets sans alourdir notre fiscalité communale.

Nous devons investir là où les besoins seront les plus pressants.

Le Collège s'engage à poursuivre sa politique de mise en œuvre de recherche de subsides publics pour tout investissement pour lesquels il est possible d'en obtenir.

Le Collège se doit d'être créatif en vue de diminuer les dépenses sans entraver le bon fonctionnement des services rendus à notre population.

Plusieurs pistes sont évoquées et seront testées au cours de cette législature.

- 1) création d'un économat pour mieux gérer le stock de fournitures scolaires notamment
- 2) faire appel à la centrale régionale d'achats
- 3) acheter du matériel spécifique en collaboration avec d'autres communes
- 4) gestion active de notre dette.

En une phrase, notre objectif est de poursuivre une gestion rigoureuse en privilégiant la réduction des dépenses plutôt qu'une augmentation aveugle de la fiscalité.

La sécurité

Avant même de constituer une priorité au sein de notre programme, la sécurité de chacun est une condition fondamentale à l'épanouissement personnel et au fondement du vivre ensemble.

La sécurité des biens, des personnes et la sécurité routière sera au cœur de notre action.

Nous nous engageons à

- poursuivre l'éclairage des passages pour piétons
- créer des pistes cyclables là où c'est possible

- placer des caméras aux endroits stratégiques
- organiser des exercices de prévention avec l'aide des pompiers et de la police
- établir, préalablement à tout projet d'urbanisme ou d'aménagement de voirie un diagnostic de sécurité
- organiser des actions et des journées à la sécurité routière

La communication avec la population sera assurée :

- par des rencontres annuelles du collège avec les habitants village par village
- par la publication du journal « Juprelle Info »
- par une mise à jour régulière du site communal.

## Travaux

Nous avons défini la politique de l'Echevinat du Service des travaux par 7 priorités, à savoir :

1. Egouttage : Afin d'approcher un équipement complet de l'entité en matière d'égouttage, il est important de poursuivre les travaux relatifs à l'égouttage des quelques rues non encore égouttées de l'entité. Conjointement à ces travaux, il sera procédé à la construction de nouvelles voiries et de trottoirs en klinkers.
2. Réalisation de trottoirs : La création de nouveaux trottoirs et l'amélioration de trottoirs existants ont pour but de protéger les usagers les plus vulnérables et sont destinés à constituer un refuge pour ces derniers le long des voiries.
3. Réfection extraordinaire des voiries : Nous allons procéder à la réfection de revêtements de diverses rues par des programmes de raclage, de réparations et d'enduisage. Il est utile de rappeler l'importance de l'entretien et de la remise en état des voiries pour la sécurité. De plus, celles-ci font partie du patrimoine communal.
4. Economie d'énergie : Dans le cadre de la politique d'économie d'énergie, une étude approfondie, tant dans les bâtiments communaux que scolaires, est prévue afin d'identifier les consommations énergétiques anormales au sein de ces bâtiments que ce soit au niveau du choix des matériaux, la gestion du chauffage et de l'éclairage et ainsi définir les mesures à prendre.
5. Programme d'urgence : Dans le cadre du programme d'urgence dans les établissements scolaires, nous continuerons à remédier aux situations préoccupantes telles que la vétusté ou l'inadaptation des infrastructures par la réalisation de divers travaux comme le remplacement de toitures, portes, châssis de fenêtres, préaux et réfection de cours.
6. une aide au CPAS : afin de réduire les coûts et de faire des économies d'échelle, le service des travaux est utilisé par le CPAS pour des déménagements, des réparations dans ses logement ILA
7. une collaboration avec le service des Sports : l'extension du hall omnisports et la réhabilitation de la salle de Gymnastique de l'école de Juprelle seront deux projets suivis avec attention. Le service travaux appuiera le service des Sports dans ces démarches éventuelles.

## Urbanisme – Patrimoine

En matière d'urbanisme, une attention particulière sera accordée à la problématique des stationnements lors des nouvelles constructions. Nous éviterons également une

densification trop importante lors de nouveaux projets tant de logements collectifs que de logements individuels.

Nous tenterons de mener à bien le programme communal de développement rural sur notre commune en collaboration avec un auteur de projet et la Fondation Rurale de Wallonie.

Cependant, la priorité du service urbanisme est de conseiller et d'épauler les demandeurs dans des procédures qui se compliquent d'année en année.

Une politique de restauration du petit patrimoine sera mise sur pieds, en se fixant des priorités. Nous essayerons d'utiliser dans la mesure du possible les subventions octroyées par le gouvernement wallon pour « le petit patrimoine populaire wallon ».

### Environnement - Cimetières – Propreté

Au niveau administratif, l'environnement est intimement lié aux procédures urbanistiques mais au niveau opérationnel, cette matière est indissociable du service travaux.

En effet, pour toute intention, la composante environnementale est analysée et est prise en considération afin de tendre vers des projets les plus durables possibles.

La propreté de notre commune est une priorité essentielle : la mise en place d'une cellule propreté et l'achat de la balayeuse, montre la volonté communale d'utiliser tous les moyens dont elle dispose pour évoluer en ce sens. Une utilisation raisonnée des pesticides sera également mise en place. Nous tenterons de respecter nos engagements afin d'atteindre les objectifs fixés dans le plan Maya en terme de plantations.

Au niveau des cimetières, des enquêtes de renouvellements de concessions seront mises en œuvre afin de libérer des emplacements potentiels. Un assainissement des caveaux et pleine terre seront planifiés chaque année.

Nous continuerons à suivre les projets « funérailles et sépultures » lancés à l'initiative du gouvernement wallon afin d'embellir et restaurer les éléments d'exception qui ornent nos cimetières.

### CPAS

Le CPAS a pour mission d'assurer l'aide sociale (Article 1<sup>er</sup> de la Loi organique) afin de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (Article 23 de la Constitution).

La collaboration avec d'autres services de la commune ou des organisations caritatives (Croix-Rouge, Société de Saint Vincent de Paul,...), la mise en place de partenariats avec d'autres CPAS, l'établissement de conventions avec des organisations sociales et un souci d'assurer une formation permanente aux membres du personnel sont le gage d'une action sociale qui se doit d'être efficace, respectueuse de la personne, à la fois adaptée aux besoins de chacun et en référence avec une justice distributive.

Son action est palliative, curative ou préventive.

Elle peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

Aussi, notre CPAS aura le souci de maintenir et d'optimiser les services suivants :

- L'aide social de première ligne,
- L'insertion socioprofessionnelle,
- Les repas à domicile,
- La médiation de dettes,
- Le taxi social,
- Le dépôt de meubles, de vêtements et de jouets,

- La demande d'une allocation de chauffage,
  - L'Initiative Locale d'Accueil (ILA) des candidats réfugiés politiques de 22 places.
- Notre CPAS veillera également à assurer :
- Un accueil et un dialogue au sein du service social,
  - Un accompagnement dans la recherche d'un logement adapté aux ressources d'une personne ou d'une famille,
  - Un encadrement permettant le maintien à domicile d'une personne dont l'état de santé est déficient,
  - Une formation ou une guidance à la gestion de l'énergie,
  - L'accès à des activités sportives et culturelles pour les enfants de familles précarisées.
  - L'aménagement d'un logement d'urgence supplémentaire pour lequel un subside de 54000 € a été obtenu.

### Affaires sociales

Eu égard à la conjoncture socio-économique dans laquelle nous sommes, la commune envisage la création d'une « maison de l'emploi » afin d'aider tout un chacun dans sa recherche professionnelle. L'équilibre professionnel contribue en grande partie à l'équilibre de la vie privée.

D'autre part, la commune a décidé d'adhérer à la charte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Différentes actions y afférentes seront mises en place tout au long de cette législature.

### Santé

La santé est un pilier fondamental de l'équilibre de vie. Il est par conséquent important de travailler en amont plutôt qu'en aval, prévenir plutôt que guérir. Un effort tout particulier sera porté sur une politique de sensibilisation et de prévention en matière de santé publique. Une liste non-exhaustive d'initiatives qui seront prises par la commune :

- Des campagnes de préventions en matière d'hygiène de vie et d'alimentation saine et équilibrée seront menées au sein de la population mais aussi des écoles ;
- Une sensibilisation au travers d'un « Fibrocafé » pour les personnes atteintes de fibromyalgie sera mise en place ;
- Une sensibilisation sera aussi menée en vue de la malnutrition ou dénutrition chez les personnes âgées ;
- Le maintien et le développement de l'adhésion de la commune à la ligue Alzheimer ;

En 2011, notre commune, suite à la proposition de Madame Sabine HENRY (Présidente de l'asbl Ligue Alzheimer), a adhéré à la charte « Ville-amie-démence ». Cette charte a pour but de consolider, diversifier et multiplier les initiatives à destination des personnes atteintes de démence ou de la maladie d'Alzheimer. La finalité de cette charte est d'améliorer la qualité de vie de ces patients, de leurs proches mais aussi de soulager partiellement le quotidien de ces derniers.

Différentes alternatives existent :

- La création d'un « Alzheimer Café » ;
- La mise sur pied d'un « accueil de jour » dans les Maisons de Repos ;
- La livraison de repas à domicile, etc

Nous étudions, à l'heure actuelle, les solutions qui seraient les plus adéquates pour notre commune.

A cette fin, une « projection-débat » sera organisée en vue de faire les bons choix, ensemble.

### Les seniors et la famille

Il est primordial de vivre ensemble, de s'entraider, de revenir à des valeurs de base, plus authentiques. C'est pourquoi, différentes initiatives aideront cette vie en communauté afin que les aînés puissent transmettre leurs connaissances aux plus jeunes mais aussi, que les plus jeunes leur amènent leur enthousiasme.

Un jardin communautaire sera mis à disposition des jupellois afin que ceux-ci puissent bénéficier de fruits et légumes de leur propre culture. D'autre part, ce jardin communautaire pourra être le lieu de rencontres entre différentes générations au travers de projets didactiques et pédagogiques.

Des rencontres pour les « seniors » seront rythmées chaque année afin de les sortir de leur isolement mais aussi de leur permettre d'échanger sur différents sujets qui les concernent. Des activités spécifiques mélangeant les plus jeunes aux aînés seront mises sur pied. Le CCA sera reconduit (Conseil Consultatif des Aînés) : il permet d'intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux mais aussi d'assurer le maintien des aînés en tant que citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, avec les autres mais à leur façon, selon leurs aspirations et leurs moyens ; ce Conseil renforce et instaure aussi des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux aînés, par le biais de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion.

### Enseignement

Un enseignement de qualité constitue l'un des biens démocratiques les plus précieux, qui contribue de manière décisive à l'épanouissement et à la responsabilité de nos enfants. Nous devons veiller à offrir un enseignement de proximité, ouvert à tous, capable de rencontrer à la fois les exigences des parents et les besoins des enfants. Plus qu'un lieu d'apprentissage scolaire, l'école doit être un lieu de vie et d'ouverture sur le monde.

Dans une société où la violence s'introduit de plus en plus fréquemment, nous entendons réaffirmer au sein de l'école, les notions fondamentales que sont le respect de chacun et celui dû aux enseignants, l'écoute réciproque et le goût du travail bien fait. L'oeuvre d'éducation est aussi, ne l'oublions pas, une responsabilité parentale. Créer dans l'école un espace de vie, plus qu'un simple lieu de travail, où chacun a sa place et a la responsabilité de chacun.

Même si, en tant que pouvoir organisateur, le conseil communal a pour priorité le développement de l'enseignement communal, "un enfant égale un enfant" tient à coeur à la majorité. En effet la commune continuera à appliquer le décret relatif aux avantages sociaux, c'est-à-dire de proposer au réseau libre les mêmes avantages sociaux que ceux qu'elle octroie à l'enseignement fondamental communal.

Nous assurerons un libre accès pour tous les enfants aux nouvelles technologies de l'information et de la communication par la mise à disposition dans chaque implantation d'un nombre suffisant d'ordinateurs et de logiciels.

L'échec scolaire doit être combattu tout au long de la scolarité. C'est pourquoi la commune organise une école de devoirs ainsi que des cours de rattrapage pour les élèves du secondaire.

Il est évident que la qualité des locaux participe à la qualité de vie dans nos écoles. C'est pourquoi nous serons attentifs à l'entretien des bâtiments. La poursuite de la rénovation de nos infrastructures scolaires ainsi que la sécurisation des abords des écoles seront également une priorité pour le conseil communal.

La commission communale de l'accueil extra-scolaire sera renouvelée. Cette commission permettra à l'ensemble des acteurs de se rencontrer et de partager leurs expériences afin de concevoir l'accueil de manière globale tout en tenant compte des expériences de chacun. Cette mise en réseau de potentialités ne pourra que conduire au développement des synergies entre les acteurs au bénéfice des enfants et de leur cadre de vie.

### Jeunesse sport culture

Nous faisons le pari de la jeunesse.

Incontestablement, une des richesses fondamentales de notre société est sa jeunesse.

Répondre aux besoins et attentes des jeunes, favoriser leur expression et leur émancipation constitue pour le collège une nécessité de premier ordre.

Nous voulons réserver à la jeunesse un rôle actif, notamment par le soutien aux mouvements de jeunesse, aux clubs sportifs ou asbl. Nous continuerons à encourager, soutenir, aider les initiatives dédiées aux jeunes, par une participation financière ou logistique.

Parce que les effets bénéfiques du sport ne sont plus à démontrer, notre commune continuera, comme elle le fait depuis de nombreuses années, à investir dans le sport, tant dans les infrastructures avec l'extension du hall, la création d'un terrain synthétique autour, que dans le soutien financier ou logistique accordé aux clubs sportifs.

Nous poursuivrons l'organisation des stages sportifs et voulons les diversifier et les étoffer ce qui répond à une demande de notre population et en particulier aux jeunes ménages.

La culture aura sa place au sein de notre projet,

Des activités culturelles seront organisées par notre conseil ou collège, et nous apporterons notre soutien aux activités folkloriques ou autres organisées par les asbl jupelloises.

Le collège apportera son appui au fort de pantin, lieu touristique de notre commune et en particulier au projet de commémoration de la guerre 14-18.

Notre commune doit participer à la construction d'un véritable pacte écologique notamment dans le secteur vital de l'énergie.

La consommation et la production d'énergie sont des défis majeurs de notre société.

Nous aurons une politique volontariste en la matière.

L'écopasseur, récemment engagé, nous facilitera la tâche et nous aidera à étudier les moyens à mettre en œuvre dans le but de réduire nos consommations d'énergie.

Il devra aussi jouer un rôle actif au service de la population.

Il informera, guidera et aidera les habitants dans leurs démarches lors de permanences organisées régulièrement.

Nous serons ouverts à tout projet de développement d'énergie renouvelable, et tout projet sera étudié lors de commissions.

Nous sommes ouverts et souhaitons réellement instaurer un dialogue constructif entre les mouvements de jeunesse, clubs sportifs ou asbl.